



## Garant pour contrat de location

Par **orleans**, le 17/12/2010 à 15:04

Bonjour,  
mon mari et moi avons trouvé un appartement à louer; l'agence nous a demandé un garant et mes parents se sont prêtés mais l'agence a refusé car ils habitent en Espagne; je pense qu'ils n'ont pas le droit de refuser car c'est l'union européenne, qui a raison, l'agence ou moi? merci beaucoup!

Par **mimi493**, le 17/12/2010 à 15:08

Vous.

**Article 22-1 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989**

[...]

*Lorsqu'un cautionnement pour les sommes dont le locataire serait débiteur dans le cadre d'un contrat de location conclu en application du présent titre est exigé par le bailleur, celui-ci ne peut refuser la caution présentée au motif qu'elle ne possède pas la nationalité française ou qu'elle ne réside pas sur le territoire métropolitain.*